



Présidence du Concours National Commun 2019

**Note aux candidats
Concernant le déroulement des épreuves écrites**

1. Calendrier des épreuves d'admissibilité :

Jours	Heures	Épreuves d'Admissibilité		
		MP	PSI	TSI
Jeudi 23 mai 2019	08h30 à 12h30	Mathématiques I (4h)	Mathématiques I (4h)	Mathématiques I (4h)
	14h00 à 16h00	Culture Arabe et Traduction (2h)	Culture Arabe et Traduction (2h)	Culture Arabe et Traduction (2h)
Vendredi 24 mai 2019	08h30 à 12h30	Physique I (4h)	Physique I (4h)	Physique I (4h)
	14h00 à 16h00	Anglais (2h)	Anglais (2h)	Anglais (2h)
Samedi 25 mai 2019	08h30 à 12h30	Français (4h)	Français (4h)	Français (4h)
	14h00 à 16h00	Informatique (2h)	Informatique (2h)	Informatique (2h)
Lundi 27 mai 2019	08h30 à 12h30	Mathématiques II (4h)	Mathématiques II (4h)	Mathématiques II (4h)
	14h00 à 16h00	Chimie (2h)	-	Chimie (2h)
	14h00 à 17h00	-	Chimie (3h)	-
Mardi 28 mai 2019	08h30 à 12h30	Physique II (4h)	Physique II (4h)	Physique II (4h)
Mercredi 29 mai 2019	08h30 à 14h30	-	-	Technologies et Sciences Industrielles (6h)
	08h30 à 12h30	Sciences Industrielles (4h)	Sciences Industrielles (4h)	-

2. Instructions aux candidats :

- ✓ Le candidat est tenu de présenter une pièce d'identité (carte nationale, passeport ou carte de séjour) ainsi que sa convocation avant le début de chaque épreuve.
- ✓ Pendant toute la durée de l'écrit, le candidat doit composer dans la même salle d'examen, assis à la même table qui correspond à son matricule (code CNC).
- ✓ L'absence ou le retard d'un candidat à l'une quelconque des épreuves entraîne automatiquement la note zéro pour cette épreuve.
- ✓ Dès l'entrée dans la salle d'examen, les téléphones portables ou tout autre moyen de télécommunication sont strictement interdits. Ils doivent être déconnectés et entreposés selon les directives du responsable du centre.

- ✓ Les baladeurs et casques anti-bruits sont strictement interdits. Par ailleurs, tout candidat portant un appareil auditif doit en faire part au responsable du centre.
- ✓ Aucun candidat ne sera autorisé à quitter la salle, pour quelque motif que ce soit, avant la fin de la première heure de chaque épreuve. Le candidat sortant définitivement avant la fin d'une épreuve doit restituer l'énoncé qu'il a reçu, la feuille de composition portant son nom et les feuilles de brouillon.
- ✓ Les sorties des salles d'examen doivent être enregistrées dans une feuille de sortie par épreuve et par salle sur laquelle seront indiqués le nom et prénom du candidat l'heure de sortie et l'heure de la rentrée, ladite feuille doit être joint au PV de présence.
- ✓ Au début de chaque épreuve écrite, le candidat est tenu, sous peine d'élimination, de signer la feuille de présence. Le candidat est également tenu de signer la feuille de remise des copies à la fin de toute épreuve.
- ✓ Toute fraude ou tentative de fraude, au cours des épreuves écrites ou orales, ou décelée lors de la correction des copies, pourra à tout moment donner lieu à la radiation définitive des listes de la participation au Concours National Commun.
- ✓ Il est strictement interdit d'écrire avec la couleur rouge sur les feuilles d'examen. **Les seules couleurs autorisées sont le bleu, le vert et le noir classiques (pas de fluorescents), sauf indication explicite de l'énoncé.**
- ✓ Tout échange entre candidats de matériel, même autorisé, est strictement interdit.
- ✓ Les candidats doivent **renseigner l'entête** du cahier d'examen.